



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 004/07-2021/CBM-CI**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION DU PROJET EDUCATION INCLUSIVE EN COTE D'IVOIRE –  
« PROMOUVOIR UNE EDUCATION INCLUSIVE DE QUALITE POUR LES  
ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP. »**

---

**Termes de Référence**

## Sommaire

I. RESUME DE L'EVALUATION.....	3
II. CONTEXTE DU PROJET .....	4
III. OBJECTIF DE L'EVALUATION, LA PORTEE ET L'UTILISATION PREVUE .....	5
3.1 Objectif général .....	5
3.2 Objectifs spécifiques.....	5
3.3 Portée de l'évaluation .....	5
3.4 Public cible de l'évaluation.....	5
IV. QUESTIONS D'EVALUATION .....	5
4.1 Critères d'évaluation .....	5
V. METHODOLOGIE ET ORGANISATION DE L'EVALUATION .....	7
5.1 Revue de la documentation .....	7
5.2 Réunions et entretiens.....	8
5.3 Visite terrain .....	8
5.4 Restitution provisoire de l'évaluation .....	8
VI. CONTRAINTES .....	8
VII. LES RESPONSABILITES DE L'EQUIPE DE L'EVALUATION ET DE LA DIRECTION .....	8
7.1 Responsabilité du commanditaire .....	8
7.2 Responsabilité de l'équipe d'évaluation et de la direction.....	8
VIII. PROFIL DU CONSULTANT .....	9
IX. GESTION DE L'EVALUATION ET LOGISTIQUE .....	9
X. RESULTATS ESCOMPTES .....	10
XI. CALENDRIER ESTIMATIF .....	10
XII. PRESENTATION ET IDENTIFICATION DES OFFRES .....	11
XIII. COUTS ET PAIEMENTS .....	12
XIV. PIECES JOINTES.....	12
ANNEXES .....	13
Annexe 1 : Analyse des parties prenantes à l'évaluation.....	13
Annexe 2 : Résumé du projet (Fiche récapitulative).....	14

## I. RESUME DE L'EVALUATION

<b>Nom du Programme/Projet,</b>	Projet d'éducation inclusive en Côte d'Ivoire - Promouvoir une éducation inclusive de qualité pour les enfants en situation de handicap_/
<b>Organisation partenaire</b>	SOCIETE SANS BARRIERES - CÔTE D'IVOIRE
<b>Date de démarrage et de fin du projet</b>	01 Juin 2017 - 31 Août 2021
<b>But de l'évaluation</b>	La finalité de la présente évaluation est d'analyser les réussites du projet, les points d'amélioration, les difficultés rencontrées et tirer les leçons à retenir.
<b>Type d'évaluation</b>	Evaluation Finale
<b>Organisation commanditaire/ personne à contacter</b>	Eva Ziegler Project Manager Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V. Stubenwald-Allee 5 · 64625 Bensheim · Germany  AKA Christian Programme manager CBM-CI
<b>Méthodologie principale</b>	Méthodes mixtes comprenant l'examen de documents, des enquêtes et des entretiens/ discussions de groupe. Approche participative et fondée sur les droits, y compris ceux des personnes handicapées.
<b>Date proposée pour le début et la fin de l'évaluation</b>	07 Septembre 2021 - 12 Octobre 2021
<b>Date par anticipation pour la soumission du rapport de l'évaluation</b>	12 Octobre 2021
<b>Réципиентаire du Rapport final de l'évaluation</b>	CBM Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V. Stubenwald-Allee 5 64625 Bensheim Allemagne

## II. CONTEXTE DU PROJET

Le projet Education Inclusive en Côte d'Ivoire - Promouvoir une éducation inclusive de qualité pour les enfants en situation de handicap, s'inscrit dans le cadre du programme Education Pour Tous (EPT) mené par l'Etat de Côte d'Ivoire.

En effet, selon une étude nationale sur les enfants et adolescents handicapés en dehors de l'école en Côte d'Ivoire, réalisée par l'Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA) en 2017, environ 48 000 enfants en situation de handicap en âge d'être scolarisés, seraient hors du système scolaire. De multiples barrières constituent un frein à leur insertion dans les écoles classiques et entravent le droit de ces enfants à l'éducation, pourtant consacré par la Constitution ivoirienne de 2016.

Pour répondre à cette situation d'inégalité, depuis juin 2017, l'ONG Society Without Barriers Côte d'Ivoire (SWB-CI) met en œuvre le **Projet Education Inclusive en Côte d'Ivoire - Promouvoir une éducation inclusive de qualité pour les enfants en situation de handicap**. Il promeut le droit des enfants handicapés à une éducation inclusive de qualité dans leurs communautés et participe à atteindre l'objectif du taux de 100% de scolarisation à l'horizon 2030.

Mené en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le projet éducation inclusive en Côte d'Ivoire est soutenu par l'Union européenne, partenaire de l'Etat ivoirien, et la Christian Blind Mission (CBM), une organisation chrétienne internationale de développement dont le but est d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées vivant dans les communautés les plus pauvres du monde.

Initialement, prévue pour 36 mois, la mise en œuvre du projet a finalement duré 50 mois au cours desquelles 28 écoles ont participé à l'action dans les zones de mise en œuvre que sont : Yopougon, Abobo, Port-Bouët, Koumassi, Dabou, Agboville, Toumodi, Yamoussoukro, Bouaké, Oumé, Man, Abengourou et Korhogo.

En tout, ce sont 475 enfants handicapés moteurs, malentendants et/ou sourds, non-voyants albinos et de petite taille dont 204 filles qui ont bénéficiés d'une éducation dans ces écoles inclusives ou dans des classes de préparation en braille ou en langue des signes (187 enfants dont 85 filles). 200 enseignants et 70 travailleurs sociaux ont été formés à l'accompagnement des enfants handicapés et de leurs familles dans un environnement inclusif.

Le projet a produit trois rapports narratifs et financiers annuels ainsi que trois rapports d'audit et de contrôle interne. Une évaluation ROM (Result Oriented Monitoring) a également été diligentée par l'EU

**Toutes ces actions ont nécessité la mobilisation de 570 millions de francs CFA.** Les présents Termes de Référence visent à la sélection d'un prestataire afin de mener une évaluation finale de l'action, conformément aux engagements pris par CBM afin de respecter

les exigences de bonne pratique, en matière de suivi et d'évaluation, nécessaires pour une gestion de projet efficace.

### **III. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION, LA PORTEE ET L'UTILISATION PREVUE**

#### **3.1 Objectif général**

L'évaluation envisagée a pour but d'apprécier objectivement, l'atteinte des résultats dans la mise en œuvre du « Projet d'éducation inclusive en Côte d'Ivoire en se focalisant sur les changements intervenus sur les bénéficiaires mais aussi en dégagant les atouts et contraintes, à travers une analyse de la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les effets.

### **IV. QUESTIONS D'ÉVALUATION**

#### **4.1 Critères d'évaluation**

La présente mission se fera conformément aux critères d'évaluation OCDE-DAC tels que : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact. En plus des critères OCED-DAC, il est indispensable d'y ajouter les critères de la cohérence, du **GENRE**, de l'**INCLUSION** et de la **PROTECTION DE L'ENFANCE**. Ces domaines devront faire l'objet de recherche pour appréhender le niveau de leur prise en compte par le projet, en vue de formuler des recommandations.

Spécifiquement, l'évaluation doit permettre d'apprécier :

#### **❖ La pertinence :**

- Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/ institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue ?
- L'action correspond-elle aux attentes des bénéficiaires, particulièrement aux attentes des personnes en situation de handicap ?
- Le projet cadre-t-il avec les orientations et lois nationales et des lois de promotion des personnes en situation de handicap ?
- Le handicap est-il intégré dans les plans des différents acteurs associés au projet ?

#### **❖ La cohérence :**

- Dans quelle mesure l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays ?

- Y a-t-il eu concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs (cohérence interne) ?
- Y a-t-il eu concordance avec les actions entreprises par les membres du comité national de pilotage et éventuellement les autres ministères et institutions gouvernementales intervenant dans le domaine du handicap et de l'éducation ?

❖ **L'efficacité :**

- Dans quelle mesure les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations.
- Quelle analyse fait-on des écarts constatés ?
- Le projet a-t-il atteint les personnes handicapées les plus vulnérables et comment elles ont été impliquées dans la mise en œuvre du projet ?

❖ **L'efficience :**

- L'intervention produit-elle, ou est-elle susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps ?
- Les ressources financières, techniques, organisationnelles et humaines ont-elles été bien mobilisées en temps voulu et à un coût raisonnable ?
- Comment explique-t-on les éventuels surcoûts et retards observés ?

❖ **L'impact :**

- L'action a-t-il produit, ou devrait-il produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non ?
- Qu'est-ce que le projet a réellement changé pour les bénéficiaires, particulièrement les personnes en situation de handicap ?
- Les bénéfices reçus par le groupe cible ont-ils eu un effet sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur de l'éducation, dans la région ou dans le pays dans son ensemble ?

❖ **La durabilité :**

- Les bénéfices nets de l'intervention perdureront-ils ou sont-ils susceptibles de perdurer ?
- Quel est le niveau d'appropriation des actions du projet par les bénéficiaires/ personnes en situation de handicap ?
- Quel est le niveau d'appropriation du projet au niveau local, des résultats réalisés ?
- Quels sont les changements réalisés qui assurent la durabilité des effets/ impacts du projet dans les communautés où vivent les bénéficiaires ?

- Comment peut-on assurer la continuité du financement des activités du projet et comment l'organisation partenaire a-t-elle été renforcée pour poursuivre l'action ?

❖ **Le genre :**

- Comment l'actions a t-il pris en compte la question du genre ?
- Quelle analyse est faite des données désagrégées dans les différents rapports d'activité ?

❖ **La protection de l'enfance :**

- Dans quelle mesure la protection de l'enfant ou des adultes à risque est abordée ? Notamment, le respect de la dignité et des droits de l'enfant ? (Exemple : consentement dans la prise en charge, les photos et autres image, formations des enseignants et du personnel administratif en politique de protection de l'enfance, existence de politique de sauvegarde, existence de mécanisme de plainte aussi bien chez le partenaire de mise en œuvre que chez tout autre entité intervenant sur le projet.)

En d'autres termes, l'évaluation devra fournir une appréciation générale de la qualité du travail accompli et des résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux indicateurs mentionnés dans le document de projet (le cadre logique) en se basant sur les différents critères cités plus haut.

## **V. METHODOLOGIE ET ORGANISATION DE L'EVALUATION**

La méthodologie de l'évaluation suivra les étapes suivantes :

### **5.1 Revue de la documentation**

La documentation relative au projet sera mise à disposition de l'équipe d'évaluation. A titre indicatif, voici les documents qui seront mis à la disposition de la mission :

- Le document de projet ;
- Les rapports des années précédentes de mise en œuvre ;
- Les rapports trimestriels soumis aux bailleurs ;
- Les rapports des principales activités réalisées ;
- Les Procès-Verbaux des réunions ;
- Le rapport de la revue annuelle ;
- La liste des bénéficiaires
- La liste des équipements acquis durant le projet avec précision de leurs affectations...

## **5.2 Réunions et entretien**

L'équipe d'évaluation aura une série d'entretiens avec les principaux partenaires du projet, les groupes cibles et les bénéficiaires. A cet effet, il proposera des outils pertinents pour collecter des informations utiles à l'évaluation.

## **5.3 Visite terrain**

En plus des membres du comité de pilotage, toutes les parties prenantes du projet, citées au point 3.4, intervenant au niveau local, seront visitées et des entretiens seront faits avec elles. La mission d'évaluation jugera, s'il faut faire établir un échantillon ou s'il faut interviewer tous les acteurs du projet. Les outils de collecte d'information à proposer devront en tenir compte pour que l'évaluation soit la plus efficace possible.

## **5.4 Restitution provisoire de l'évaluation**

Une restitution provisoire sera faite par la mission d'évaluation pour valider les résultats avec les parties prenantes. Seront présents à cette réunion de restitution, l'équipe de projet et les principaux partenaires (Les membres du comité de pilotage notamment).

# **VI. CONTRAINTES**

Le prestataire retenu pour mener cette évaluation devra tenir compte des contraintes liées à la COVID-19 et des risques sécuritaires liées à la réalité sociopolitique de la période.

# **VII. RESPONSABILITES DE L'EQUIPE DE L'EVALUATION ET DU COMMANDITAIRE**

## **7.1. Responsabilité du commanditaire**

CBM est le commanditaire de l'évaluation.

CBM mettra à la disposition de la mission d'évaluation, les documents et les informations indispensables à son travail, à travers l'équipe projet qui est chargée d'informer toutes les parties prenantes à l'évaluation, du processus et du calendrier.

Ce sont également les deux structures qui valideront la méthodologie, le calendrier final, les outils de collecte proposés par le prestataire, ainsi que le rapport final.

## **7.2. Responsabilité de l'équipe d'évaluation**

Le prestataire qui sera retenu pour l'évaluation aura les responsabilités suivantes :

- Assurer la conduite de la mission ;
- Diriger la collecte et l'analyse des données ;
- Produire le rapport suivant les différentes étapes ;
- Présenter le rapport aux partenaires et parties prenantes, intégrer les amendements pour sa finalisation.

## **VIII. PROFIL DU CONSULTANT**

Le prestataire qualifié pour mener cette étude devra avoir le profil suivant :

- Avoir un niveau universitaire minimum, de BAC + 5 en sciences sociales, science de l'éducation ou équivalent (pour l'évaluateur principal) ;
- Une expérience d'au moins 5 ans dans la réalisation des évaluations de projets similaires ;
- Une bonne connaissance des thématiques de l'éducation, du handicap et de l'inclusion ;
- Une bonne connaissance des problématiques de la politique nationale de l'école pour tous et du handicap ;
- Des capacités rédactionnelles en français et de présentation orale.
- En outre, le/la consultant/e doit être entièrement disponible et faire une déclaration d'impartialité concernant lui/elle-même et son équipe.

**NB** : Conformément aux bonnes pratiques en matière du développement inclusif et du genre, il est fortement recommandé au cabinet retenu de composer l'équipe de la mission de telle sorte que celle-ci soit composée d'hommes, de femmes et de personnes handicapées. Le consultant et son équipe seront tenus de signer et de se conformer au code de bonne conduite de CBM et à la Politique de sauvegarde des enfants et des adultes à risque.

## **IX. GESTION DE L'ÉVALUATION ET LOGISTIQUE**

- Le bureau de CBM –Côte d'Ivoire et le partenaire de mise en œuvre, SWB-CI, mettront à la disposition du consultant la liste et les contacts des personnes à rencontrer et faciliteront la prise de rendez-vous et l'accès de celui-ci à des interprètes en langue des signes.

- Les réunions de cadrage et de présentation du rapport seront organisées par le consultant conformant au calendrier convenu. Ces rencontres peuvent se tenir de manière virtuel via les plates formes virtuelles de réunion (Zoom ou Microsoft Teams).
- Le consultant s'assurera que tous les entretiens ou réunions de groupe se déroulent dans un lieu neutre et sûr, accessible à toutes les personnes. Il fera appel à des interprètes en langue des signes si nécessaire. (Le partenaire de mise en œuvre se chargera de lui en facilité l'accès)

## **X. RESULTATS ESCOMPTEES**

### **Liste et description des produits et services à rendre par le consultant**

#### **Au début de l'évaluation :**

- La note conceptuelle de l'approche méthodologique et des instruments associés (par exemple, le cas échéant, le questionnaire)
- Le calendrier détaillé de la mission (un document qui ne dépasse pas 10 pages).

#### **A la fin de l'évaluation :**

- Un rapport provisoire (en langue française) avec tous les résultats quantitatifs, qualitatifs et une synthèse des résultats, dans le canevas annexé aux TdRs, sera livré en version électronique aux commanditaires, afin de recueillir les observations et amendements ;
- Une séance de partage des observations avec les commanditaires sera organisée ;
- Un atelier de validation du rapport sera organisé avec la participation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre ;
- La production et transmission du rapport final rédigé en format standard et intégrant les observations et les amendements des commanditaires/acteurs ainsi que des recommandations pour la suite du projet.

Le rapport devrait être présenté dans le format standard de rapport d'évaluation de CBM.

## **XI. CALENDRIER ESTIMATIF**

<b>Tâche</b>	<b>Lieu</b>	<b>Période/ date</b>	<b>Nombre de jours</b>
--------------	-------------	--------------------------	----------------------------

Lancement de l'appel à proposition.	Abidjan	18-08-2021	1
Soumission des offres techniques et financière.	Abidjan	18-08-2021 au 24-08-2021	07
Ouverture des plis	Abidjan	25-08-2021	01
Dépouillement des offres et sélection du prestataire	Abidjan	25-08-2021 au 26-08-2021	02
Signature de contrat avec le cabinet sélectionné	Abidjan	27-08-2021 au 30-08-2021	4
Briefing avec CBM et le partenaire	En ligne	06-09-2021	1
Soumission du rapport de démarrage et réunion de cadrage	Abidjan	07-09-2021 au 09-09-21	3
Mission de terrain, analyse et interprétation des données	Abidjan - Toumodi- Bouaké -	13-09-2021 au 01-10-21	19
Briefing avec CBM et le partenaire sur les premiers résultats	En ligne	07-10-2021	1
Analyse	Abidjan	08-10-2021 au 15-10-21	8
Restitution du rapport provisoire	Abidjan	19-10-2021	1
Commentaires de CBM et du partenaire	Abidjan - Lomé- Allemagne	20-10-2021 au 03-11-2021	14
Remise du rapport final	Abidjan	12-11-2021	1
<b>TOTAL</b>			<b>63</b>

**NB** : La durée effective de l'intervention du prestataire est de 47 jours calendaires, à compter du 03 Septembre 2021.

## **XII. PRESENTATION ET IDENTIFICATION DES OFFRES**

Les cabinets intéressés par la présente mission doivent soumettre :

- Une offre technique comprenant :
  - Une brève description de leurs services/ cabinet
  - Les CVs de l'évaluateur principal et des autres membres de l'équipe.
  - La méthodologie suggérée pour l'évaluation
  
- Une offre financière comprenant :
  - Les honoraires professionnels, les coûts logistiques, les coûts d'interprétation en TTC.
  - Les attestations de bonne fin d'exécution de missions précédentes similaires pour confirmer et apprécier l'expérience demandée.
  - Tous documents indiquant que le cabinet est à jour vis-à-vis des impôts

sont requis.

Les offres doivent être rédigées en français et porter chacune les mentions suivantes : « **recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation de l'évaluation du projet Education Inclusive en Côte d'Ivoire ;**

Les offres devront être adressées à Madame la Représentante Pays de CBM-CI, sous pli fermé, en **trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies)**, portant l'inscription : « recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation de l'évaluation du projet Education Inclusive en Côte d'Ivoire » et déposées à **CBM Bureau pays Côte d'Ivoire – à la Riviera Golf, Cité Les Jardins, Ilot B3, Villa 309, Cocody / au plus tard le 24 août 2021 à 17 heures 00 minutes.**

Les postulants qui souhaiteraient obtenir des informations peuvent s'adresser à l'adresse : **Olivier.mara@cbm.org ou un numéro : +225 27 22 43 49 34**

Les offres reçues feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet.

### **XIII. COUTS ET PAIEMENTS**

Le budget de la présente mission, notamment tous les coûts liés à la réalisation de l'étude est à la charge de CBM. Le détail des modalités et des dispositions du paiement seront précisées dans le contrat avec CBM.

### **XIV. PIECES JOINTES**

Les documents suivants seront mis à la disposition du prestataire dans le cadre de préparation de sa mission :

1. Le document descriptif du projet avec la matrice d'analyse des parties prenantes et la structure
2. Les rapports narratifs et financiers
3. Le rapport de l'Evaluation ROM
4. Un modèle de rapport d'Evaluation de CBM

## ANNEXES

### Annexe 1 : Analyse des parties prenantes à l'évaluation.

Entité	Implication dans le projet	Contribution à l'évaluation
SWB-CI	Le partenaire de mise en œuvre	Les membres de l'équipe de SWB-CI doivent être interviewés. SWB-CI participera également aux différentes rencontres de validation du rapport.
CBM	le demandeur	Donner les orientations et le cadrage en début de mission et faire les feedbacks sur le rapport intermédiaire.
La Confédération des Organisations des Personnes Handicapées Côte d'Ivoire ( COPHCI) et autres OPH, y compris les bénéficiaires et leurs familles	Acteur local de mise en œuvre	Participation aux enquêtes, interviews et autres activités de collecte données ;
La DELC (Direction des Ecoles, Lycées et Collèges), du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Partenaire institutionnel	Les DELC et ses démembrements participeront aux activités de collecte de d'information : Interview, Enquêtes.

## Annexe 2 : Résumé du projet (Fiche récapitulative)

<b>Titre du projet</b>	<b>Projet d'éducation inclusive en Côte d'Ivoire - Promouvoir une éducation inclusive de qualité pour les enfants en situation de handicap</b>
<b>Durée</b>	01 Juin 2017- 31 Août 2021
<b>Bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union Européenne</li> <li>- Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V.</li> </ul>
<b>Budget</b>	853476,00 Euro
<b>Objectif global</b>	Les enfants handicapés de Côte d'Ivoire sont inclus dans les écoles ordinaires et reçoivent une éducation de qualité adaptée.
<b>Objectif spécifique</b>	Au moins 400 enfants handicapés reçoivent une éducation de qualité dans 15 écoles inclusives en 04 ans.
<b>Régions d'intervention</b>	Dabou, Port-Bouet, Yopougon, Koumassi, Abobo, Man, Bouaké, Oumé, Abengourou, Yamoussoukro, Toumodi, Korhogo, Agboville
<b>Acteurs nationaux de mise en œuvre</b>	Société Sans Barrières- Côte d'Ivoire / Society Without Barriers – Côte d'Ivoire (SWB-CI)
<b>Acteurs locaux de mise en œuvre</b>	<i>Les comités locaux Education Inclusive des zones de projet.</i>
<b>Résultats attendus</b>	<p><b>R1</b> : Le droit à l'éducation de qualité et à l'inclusion des enfants handicapés est promu au sein des communautés et des ministères.</p> <p><b>R2</b> : au moins 400 enfants handicapés sont intégrés dans les écoles inclusives grâce à un environnement favorable et à un accompagnement socio-éducatif adéquat.</p> <p><b>R3</b> : 150 enseignants dispensent une éducation de qualité dans les 15 écoles inclusives sélectionnées par le projet.</p> <p><b>R4</b> : Les institutions spécialisées et les services sociaux sont renforcés afin d'offrir un suivi individualisé de qualité aux enfants handicapés placés dans les écoles inclusives.</p>
<b>Groupes cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 400 enfants handicapés et leurs parents,</li> <li>- Au moins 150 enseignants et encadreurs pédagogiques</li> <li>- Au moins 27 assistantes sociales et éducateurs spécialisés.</li> </ul>
<b>Indicateurs de l'objectif spécifique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Nombre d'enfants handicapés dont au moins 1/3 de filles sont régulièrement inscrits dans 15 écoles inclusives</li> <li>2- Nombre de professionnels de l'éducation formés sur la question du handicap et de l'éducation inclusive en 2019</li> <li>3- Pourcentage des familles d'enfants handicapés qui participent activement aux réunions avec les enseignants et aux activités para scolaires</li> </ol>
<b>Indicateurs du résultat 1</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 - <b>Nombre d'actions de sensibilisation locale</b> (dans l'environnement des écoles partenaires) par les Organisations des Personnes Handicapées sur le droit des enfants handicapés à l'éducation inclusive.</li> <li>1.2 - <b>Nombre de décisions prises par le Ministère de l'éducation nationale</b> suite aux activités de sensibilisation ou de plaidoyer.</li> </ol>

<b>Indicateurs du résultat 2</b>	<p>2.1- Nombre d'Enfants intégrés et participant avec succès à l'éducation primaire</p> <p>2.2 - Nombre d'écoles ordinaires aménagées et équipées en tenant compte des spécificités des enfants handicapés.</p>
<b>indicateurs du résultat 3</b>	<p>3.1 - Nombre d'enseignants dont au moins 1/3 de femmes formés en éducation inclusive et en médium de communication (braille et langue des signes)</p> <p>3.2 – Un module d'éducation inclusive est dispensé dans le processus de formation initiale et continue des enseignants des écoles primaires ordinaires</p>
<b>indicateurs du résultat 4</b>	<p>4.1- Nombre de professionnels sociaux et des écoles spécialisées renforcés en accompagnement individualisé et soutien socioéducatif de l'enfant handicapé qui passe de l'enseignement spécialisé à l'enseignement ordinaire.</p> <p>4.2 - Nombre d'enfants suivis dans le cadre de leur inclusion dans un établissement ordinaire</p>